



# D É L I B É R A T I O N

Envoyé en préfecture le 11/12/2017  
Reçu en préfecture le 11/12/2017  
Affiché le   
ID : 060-216005074-20171208-2017\_12\_7\_3-DE

An	Mois	C.M.	Délibération
2017	12	7	3

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 8 décembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 1er décembre s'est réuni à Précy sur Oise, en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur **Philippe ELOY**, Maire.

### Étaient présents :

M. Philippe **ELOY**, M. MICHEL **KOPACZ**, Mme Adeline **SCHULD**, M. Olivier **FREVILLE**, Mme Valérie **BOUDAILLIEZ**, Mme Sylvie **QUIENOT**, M. Bertrand **BAECKEROOT**, Mme Patricia **CAVICCHI**, Mme Evelyne **CHANDELLIER**, M. Georges **CHOUPEAUX**, Mme Véronique **GUYON**, M. Joël **HENRIQUES**, M. Patrice **LEMAITRE**, M. Michel **QUINAUD**, Mme Françoise **RASKA**, Mme Cécile **DAUCHEL**, M. Martial **STOFFEL**, Mme Françoise **TESTART**, Mme Sylvie **VAN WYNSBERGHE**.

Étaient représentées : Mme Ludivine **REBIFFÉ** par M. **CHOUPEAUX**

Était absent excusé : M. Bruno **GOSSELIN**,

Était absent : M. Fabrice **DESCROIX**

Mme Cécile **DAUCHEL** a été désignée comme **Secrétaire de séance**

\*\*\*\*\*

## OBJET - APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE APRES ENQUETE PUBLIQUE

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151 et suivants, L. 103-2 et suivants ;

**Vu** la délibération en date du 14 décembre 2012 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme,

**Vu** le débat effectué au sein du conseil municipal le 4 décembre 2015 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,

**Vu** la concertation publique qui s'est déroulée dans les conditions suivantes :

- Documents de travail disponible en Mairie aux différentes étapes,
- Rédaction d'articles dans le bulletin municipal « Vivre à Précy »,
- Mise à disposition d'un registre en Mairie,
- Organisation de 2 réunions publiques, les 3 juillet 2014 et le 14 janvier 2016.

**Considérant** que la concertation a donné lieu au bilan qui suit :

- Des demandes ont été formulées sur le registre de concertation,
- Les remarques et interrogations formulées lors des réunions publiques n'ont pas modifié le projet du Plan Local d'Urbanisme

**Considérant** le projet de Plan Local d'urbanisme et notamment :

- Le rapport de présentation,
- Le projet d'aménagement et de développement durables,
- Les orientations d'aménagement et de programmation,
- Le règlement écrit et graphique,
- Les annexes,

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2016-12-7-1 du 16 décembre 2016 clôturant et tirant le bilan de la concertation, et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2017-4-2-2 du 4 avril 2017 clôturant et tirant le bilan de la concertation, et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme (annule et remplace la délibération du 16 décembre 2016)

**Vu** les avis des personnes publiques associées,

### Nombre de Conseillers

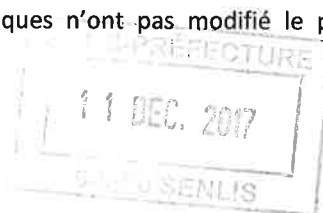
En exercice : 22

Présents: 19

Votants : 20

Affiché le :

Retiré le :



**Vu** l'arrêté municipal n°2017-003 en date du 29 août 2017 soumettant le projet de Plan Local d'Urbanisme à l'enquête publique,  
**Vu** les conclusions du Commissaire Enquêteur, Monsieur Michel LEROY, prises en compte dans le projet du Plan Local d'Urbanisme,  
**Vu** la note de synthèse annexée à la présente délibération présentant les modifications à apporter au projet arrêté le 4 avril 2017,

Le projet PLU a été arrêté le 4 avril 2017 et soumis pour avis aux personnes publiques Associées (PPA) qui ont eu trois mois pour formuler leurs avis. L'ensemble de ces avis a été joint au dossier d'enquête publique. A noter que l'Etat a émis un avis favorable à l'arrêt du projet.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 2 octobre 2017 au vendredi 3 novembre 2017. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable assorti de six recommandations le 4 décembre 2017.

Une note de synthèse annexée à la présente délibération expose, notamment, les modifications apportées au projet arrêté le 16 décembre 2016.

**Considérant** que les résultats de ladite enquête publique et que les avis rendus par les personnes publiques associées justifient les modifications apportées au projet d'élaboration du Plan Local d'urbanisme.

**Considérant** que les modifications au projet de PLU arrêté ne remettent pas en cause l'économie générale du projet.

**Considérant** que le dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément au code de l'urbanisme.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Précy sur Oise.  
Ce Plan Local d'Urbanisme comprend :

- Le rapport de présentation,
- Le projet d'aménagement et de développement durables,
- Les orientations d'aménagement et de programmation,
- Le règlement écrit et graphique,
- Les annexes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Dit** que le Plan Local d'Urbanisme est **approuvé** et sera tenu à la disposition du public :
  - o A la Mairie de Précy sur Oise, aux jours et heures ouvrables
  - o A la Sous-Préfecture de Senlis
- **Dit** que la présente délibération fera l'objet :
  - o D'un affichage, pendant un mois en Mairie
  - o Mention en sera insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département de l'Oise
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée, avec un exemplaire du Plan Local d'Urbanisme approuvé à Monsieur le Sous-Préfet de Senlis
- **Dit** que la présente délibération sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission au Sous-préfet, conformément à l'article L.153-24 du Code de l'Urbanisme.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Précy-sur-Oise,

**Philippe ELOY**

